



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00864**

DE : **M. BEZAN (SELKIRK-INTERLAKE-EASTMAN)**

DATE : **LE 4 NOVEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSIA FREELAND**

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Sanctions internationales

TRADUCTION

RÉPONSE

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada et constituent une priorité dans le cadre de notre relation avec la Russie. À maintes reprises, le Canada a fermement condamné les abus et les violations des droits de la personne en Russie, y compris à l'égard de l'affaire Magnitsky, et demande à ce que les personnes impliquées soient tenues responsables.

La torture et le meurtre de M. Magnitsky représentent une mort tragique et inacceptable et une violation flagrante des droits de la personne.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international effectue actuellement un examen complet de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* et de la *Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus*, et se penche sur la possibilité d'adopter une loi Magnitsky semblable à celle des États-Unis.

Le gouvernement appuie sans réserve cet examen et attend avec intérêt de consulter le rapport que présentera le Comité à la Chambre des communes.